



**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES**  
**Séance du 10 novembre 2022**

Le dix novembre deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 4 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 11 - Votants : 15

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mr Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, Mr Pascal BOUTON, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Servane CHESNEAU, Mme Sylvie CHATELLIER, Mr Richard LOPEZ

Absents excusés : M. Vincent CAILLÉ (pouvoir donné à Mme Linda GABORIAU), Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD), Mme Hélène QUÉMERÉ (pouvoir donné à M. Rodolphe BORRÉ), M. Sébastien BESSON (pouvoir donné à Richard LOPEZ) et Mme Magalie RAVELEAU DUAUT

Secrétaire de séance : Mr Rodolphe BORRÉ

**2022-11-10-001 – RÉALISATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA FUTURE ÉCOLE**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

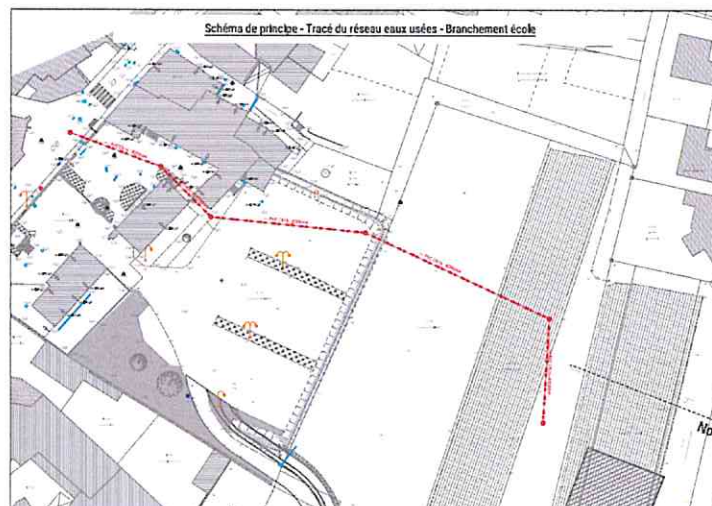
**Vu** le code de la commande publique ;

**Considérant** ce qui suit :

Afin de réaliser le réseau d'assainissement de la future école, il est nécessaire de faire intervenir une entreprise de travaux publics pour réaliser certains travaux. Suite à une rencontre avec le service du cycle de l'eau de Clisson Sèvre et Maine Agglo, le tracé du réseau a été revu afin d'éviter les angles droits.

Un devis a été transmis par l'entreprise AUBRON-MECHINEAU de Gorges s'élevant à 28 357 € HT.

Un second devis a été demandé à l'entreprise BAUDRY de Saint Philbert de Bouaine dont le montant s'élève à 32 795,85 € HT.





Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur le choix du devis concernant la réalisation du réseau d'assainissement de la future école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le devis de l'entreprise AUBRON-MECHINEAU concernant le réseau d'assainissement de la nouvelle école, d'un montant de 28 357 € HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à négocier avec l'entreprise AUBRON-MECHINEAU afin d'avoir une réduction sur les coûts des travaux.
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer ce devis.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Registre certifié conforme,

Le secrétaire de séance  
Rodolphe BORRÉ

Le Maire  
Benoît COUTEAU